

LES DROITS DES USAGERS EN INSTITUTION

Objectifs

- Identifier l'évolution des droits reconnus aux personnes âgées.
- Analyser les situations sensibles et / ou les difficultés rencontrées par les équipes.
- Cerner la responsabilité en jeu des professionnels dans leur pratique quotidienne.
- Développer des pratiques respectueuses des droits des citoyens âgés.

Public : Toute personne travaillant auprès des personnes âgées en institution

Pré-requis : Aucun

Durée : 3 jours (18h)

Lieu : Intra-muros / Inter-établissements dans vos locaux

Tarif : Nous consulter

Intervenant pressenti

Psychologue, infirmière

OU Cadre infirmier, ingénieur qualité

OU Cadre de santé

Modalités d'évaluation

Suivi de l'exécution :

Vérification des connaissances durant la formation par la passation d'un QCM.

Appréciation des résultats :

Bilan à chaud et questionnaire individuel d'évaluation

Contenu

J1-et outils garantissant les droits de tout usager citoyen

- Les principes et missions de l'action sociale et médico-sociale définis par la loi de 2002 : autonomie, protection des personnes et exercice de la citoyenneté.
- Le cadre législatif et les droits reconnus à tout usager citoyen.
- Les outils garantissant l'exercice de ces droits à la personne accueillie en institution.
- Les régimes juridiques de protection des personnes vulnérables.
- La personne de confiance.
- La personne qualifiée.

J2-Zoom sur les « bonnes pratiques » concernant ...

- Le respect de la dignité.
- Le devoir d'informer le résident de façon « claire, loyale et adaptée ».
- Le droit au consentement notamment lors des soins.
- Le libre accès au dossier médical.
- Le respect de la vie privée et du secret professionnel.
- Le mandat de protection future.
- Les directives anticipées pour les personnes âgées en fin de vie.

J3-L'éthique et droit

- Les principes éthiques : bienfaisance, non malveillance, autonomie et justice.
- Le questionnement éthique au cœur des situations difficiles.

✓ **Les différents intervenants et leur rôle**

- Les droits, devoirs et responsabilités des différents intervenants : famille, professionnels, personne de confiance.

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Analyse et études de cas
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier